

MODALITES D'INSCRIPTION (NOUVEAUX ELEVES) ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la prochaine rentrée.

Vauban, Ecole et Lycée Français de Luxembourg, accueille les enfants de toutes nationalités.

Les inscriptions sont prioritairement attribuées aux familles dont le domicile légal de l'enfant est situé au Luxembourg au jour de la rentrée scolaire.

Pour une inscription en petite section de maternelle, les familles sont informées que l'enfant doit être âgé de 3 ans révolus au 1^{er} septembre 2025.

Quelle que soit la classe pour laquelle vous sollicitez une place, la démarche se fait exclusivement en ligne **à partir du lundi 20 janvier 2025 à 14h** et selon les modalités suivantes :

1. Demande de pré-inscription et transmission des documents en ligne :

Vous devrez télécharger lors de votre demande d'inscription les documents listés ci-dessous :

- Copie de la pièce d'identité de l'enfant ;
- Copie du livret de famille (page parents et page de l'enfant concerné) ou extrait d'acte de naissance ou tout document officiel établissant la filiation ;
- Les derniers bulletins de l'année en cours ou tout document attestant la scolarité en cours ;
- Le relevé de notes du DNB pour une demande d'admission en classe de Seconde ;
- Le relevé de notes des épreuves anticipés de français pour une demande d'admission en Terminale ;
- Les documents de remédiation (PAP, PAI, PPS) pour les élèves concernés ;
- A partir de la **Grande Section** : le relevé de compétences.

Les parents devront exprimer leur motivation en ligne sur le dossier de demande d'inscription.

Le service des inscriptions examinera la **conformité du dossier sur des critères strictement administratifs** : dossier complet, acquittement des frais de dossier fixés à 200 € (non remboursables).

2. Offre d'une place :

Les dossiers complets seront examinés lors de **commissions d'admission en février, mars, avril et mai**.

Ils devront nous parvenir au plus tard :

- | | | |
|---|---------------------------------|--|
| - | Vendredi 21 février 2025, à 17h | pour la commission du mercredi 26 février 2025 |
| - | Vendredi 14 mars 2025, à 17h | pour la commission du mercredi 19 mars 2025 |
| - | Vendredi 18 avril 2025, à 17h | pour la commission du mercredi 23 avril 2025 |
| - | Vendredi 16 mai 2025, à 17h | pour la commission du mardi 20 mai 2025 |

3. Tests d'admission pour les élèves issus d'un système scolaire différent :

Les parents sollicitant une admission à Vauban pour l'inscription de leur enfant dans une classe de Grande Section à la classe de Terminale et **venant d'un système scolaire différent du système français reconnu par l'Education nationale** - établissement de l'AEFE, établissement en France, public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat- sont informés que l'admission définitive de leur enfant sera soumise à la **réussite de tests** qui auront lieu aux dates suivantes :

Pour le premier degré, sur convocation uniquement :

- au fur et à mesure des inscriptions.

L'admission en Section Internationale Britannique se fera sur un test complémentaire.

Pour le second degré, sur convocation uniquement :

- Mardi 25 mars 2025 (après-midi)
- Mardi 6 mai 2025 (après-midi)
- Mardi 3 juin 2025 (après-midi)

L'admission en Section Internationale se fera sur un test complémentaire.

4. Résultats des commissions d'admission :

Les **résultats des commissions** seront notifiés exclusivement par courriel une semaine après la date limite de constitution complète des dossiers. Si l'établissement ne peut vous offrir de place lors d'une commission, la demande est placée en liste d'attente et sera automatiquement conservée et réexaminée lors de la commission suivante. Il n'y a donc pas d'ordre dans la liste d'attente.

L'inscription sera considérée comme définitive après le versement d'un **acompte de 600€** sous huit jours et non remboursable en cas de désistement ainsi que la transmission par téléchargement des pièces suivantes :

- Dans le cas de parents divorcés, la copie du jugement de divorce précisant qui a l'autorité parentale et la garde de l'enfant (pour les parents séparés ou en instance de divorce, tout document ou pièce justificative en votre possession) ;
- Le certificat de résidence élargi au Luxembourg ou engagement sur l'honneur à résider dans le Grand-Duché (cet engagement sera vérifié par toute pièce produite avant le 31 août 2025 et attestant le domicile familial dans le Grand-Duché à partir du 1^{er} septembre 2025).

Toutefois, les demandes tardives et transmises après le 11 juillet 2025 seront examinées avant la rentrée en fonction des places restées disponibles.

Les tarifs actuels sont consultables sur le site www.vauban.lu.

Les tarifs de l'année scolaire 2025-2026 seront soumis à une évolution après approbation de l'assemblée générale prévue en mai 2025. Les nouveaux tarifs seront communiqués à l'issue de cette assemblée générale.